YERRES

Service Enseignement
N° tél. : 01 69 49 77 88
N/Réf. : NDA/BP/ED

DECISION N°2005/389

OBJET : marché relatif à l'organisation des classes de découvertes 2006

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code des marchés publics, notamment l'article 28,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la délibération n° 2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 230 000 € H.T.,

CONSIDERANT la nécessité de lancer une procédure concernant l'organisation de classes de découvertes en 2006, les prestations étant réparties en quatre lots,

CONSIDERANT que le montant estimé des prestations (96 500 € H.T.) étant inférieur au seuil des 230 000 euros H.T., la Personne Responsable du Marché a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant a été adressé, pour insertion, au BOAMP le 30 septembre 2005 et a été publié dans le bulletin du BOAMP n°183B du 5 octobre 2005 sous le n°366,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée au 25 octobre 2005 à 17 heures et que 4 plis (NSTL-ALLIANCES JEUNES, ODCVL, CAP MONDE, LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT) ont été réceptionnés dans les délais impartis,

CONSIDERANT que le 4 novembre 2005, la Personne Responsable du Marché a procédé à l'ouverture des plis contenant les candidatures,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 52 du code des marchés publics, elle a décidé de demander au candidat dont le dossier était incomplet de remettre les pièces manquantes, au plus tard le 8 novembre 2005 à 17 heures ; le candidat a répondu dans les délais,

CONSIDERANT que le 9 novembre 2005, la Personne Responsable du Marché a procédé à l'ouverture des offres et les a remise au Service Enseignement pour analyse, sur la base des critères suivants : 1) valeur technique appréciée sur la base du mémoire, 2) prix des prestations,

CONSIDERANT qu'au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres restreinte a procédé au choix des organismes pour chaque lot,

DECIDE

DE PRENDRE ACTE du choix de la Commission d'appel d'offres restreinte et d'attribuer les lots comme suit :

- marchés attribués à **ALLIANCE JEUNES**
  146, rue Léon Geffroy – 94400 VITRY-SUR-SEINE

- **lot 1** : séjour à PLERIN, du 30/03/2006 au 06/04/2006 pour 2 classes CM2, 38 participants environ, pour un prix unitaire de 465 € TTC,

- **lot 2** : séjour à l'ILE D'OLERON, du 24/05/2006 au 01/06/2006 pour 2 classes CM1/CM2, 54 participants environ, pour un prix unitaire de 456 € TTC,

- marché attribué à **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT/LA FOCEL** :
  Impasse du Château – LA ROCHETTE VILLAGE – 77008 MELUN Cedex

- **lot 3** : séjour à SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, du 28/03/2006 au 06/04/2006 pour 2 classes CM2, 55 participants environ, pour un prix unitaire de 435 € TTC,

- marché attribué à **ODCVL** :
  Le Tremplin de la Mauselaine – Chemin du Rond-Faing – 88400 GERARDMER

- **lot 4** : séjour à GERARDMER, du 09/05/2006 au 17/05/2006 pour 2 classes CM2, 47 participants environ, pour un prix unitaire de 459,89 €.

DE SIGNER les marchés et les documents y afférent avec lesdits organismes,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006.

Fait à Yerres, le 13 décembre 2005

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.
Président du Val d'Yerres,
Communauté d'Agglomération